

Description de l'action

Cette action est inscrite au CLS (fiche action 20) en articulation avec le groupe de travail du réseau précarité et en transversalité d'autres axes du CLS (santé des jeunes, santé des migrants....).

Les objectifs sont l'accès aux droits et aux soins des personnes en situation de vulnérabilité sociale.

Des CPAS (consultations précarité d'accès à la santé) qui sont des consultations de médecine générale gratuites pour les personnes sans droits ainsi qu'un accompagnement social par un travailleur social au CMS Léo Lagrange sont réalisés.

Des formations accès aux droits de santé en partenariat avec la CPAM 93 pour éviter les ruptures de droits ont été réalisées auprès de nombreux et différents acteurs locaux socio-sanitaires.

Dans le cadre de l'expérimentation de la PASS ambulatoire, cette dernière est effective depuis fin 2014 avec la mise en place d'une convention d'effecteurs de soins : les effecteurs de soins sont les CMS mais aussi les professionnels du secteur libéral : une pharmacie, un cabinet de radiologie, un médecin généraliste, des infirmiers et un laboratoire d'analyse médicale à ce jour.

En 2015, la recherche d'autres effecteurs de soins sera poursuivie.

La PASS ambulatoire est un dispositif qui a pour objectif de permettre la réalisation de soins extra-hospitaliers à des personnes en attente d'ouverture de droit. Elle s'adresse aux personnes sans couverture maladie et aux personnes avec une couverture maladie non optimale.

Les situations dans lesquelles avoir recours à la PASS ambulatoire sont des soins déjà prescrits par un médecin ou le besoin d'être vu par un médecin et qui ne peuvent pas attendre l'ouverture des droits.

Dans le cadre du partenariat mis en place avec l'assurance maladie, le principe est de mettre en attente la facture liée à la consultation, le temps que le patient recouvre des droits. Dans le cas contraire, les dépenses engagées par le praticien lui seront remboursées par la Ville.

Deux infirmières coordinatrices des CMS sont référentes sur cette action.

z Période

Expérimentation dès 2012

z Echelle de territoire concernée

La commune

z Porteur/pilote principal

Ville de Montreuil

z Rôle de la collectivité

Cofinancement de l'action et coanimation CMS /ASV du groupe de travail du réseau précarité

z Budget

Contribution de votre collectivité : co financement du réseau précarité et de la PASS ambulatoire & ingénierie de projet. Soutien de l'ARS et de la politique de la ville (CUCS précédemment et CDV intercommunal en cours) sur cette action.

Contribution de l'action à la réduction des inégalités de santé

Publics en situation de vulnérabilité sociale concernés par l'accès aux droits de santé et à l'accès aux soins.